

LES PRINCES DES "MATTES" DU ROYAUME ET DE LA CHEFFERIE SUPERIEURE DE PORTO-NOVO

(1740 /45– 1923)

Michel D. K. VIDEGLA

Département d'Histoire et d'Archéologie

Université d'Abomey-Calavi

BENIN

Abstract

The kingdom of Hogbonou or Porto-Novvo in the south-east of the Republic of Benin (former Dahomey) was founded in about 1730/32 by mostly Adja people from the west.

The collateral succession system, which generated the so-called "bush prince phenomenon", was adopted from the first king's reign (1740/45). In such a system, which was inherited from the aja or Yoruba people, the princes were unhappy about the way the throne was sometimes usurped and, therefore, were reluctant to help the king to administer his provinces. They constantly looked for ways and means of getting rid of him and very often did without his authority in wielding political, administrative, economic and judicial powers, which more often than not triggered, on the one hand, conflicts between the two groups, and on the other, the worsening of the rapports between the princes and the European nations that were willing to back the monarch.

The best-known, among whom Abo (Mikpoñ), who became king in 1864, his sons Mèwounou, who got killed after 1873 upon king Toffa's request, and Sognigbé, whom the French colonial rule deported to Mauritania in 1923.

The collateral succession system is not so bad after all. When well applied, it allows a certain power democratisation within the royal family. Unfortunately, it was rather more harmful than beneficial in Porto-Novvo.

Dans la diversité de royaumes en Afrique, celui de Porto-Novvo ou de Hogbonou¹, fondé vers 1730-1732 et blotti contre la frontière-est de la République du Bénin actuelle² présentait des caractéristiques³ dont le mode de succession collatérale qui débuta en 1740 / 45. Pourtant, Porto-Novvo est une entité politique du monde aja où la transmission du pouvoir se fait habituellement de père en fils⁴. Il convient donc de nous interroger sur l'origine spatiale de cette succession en z à Hogbonou, ainsi que sur son corollaire, le phénomène des princes de brousse ou des "princes des mattes" pour emprunter l'expression de certains auteurs européens comme l'Abbé Pierre Bouche et l'administrateur

Alexandre d'Albeca. Généralement mécontents, ces princes du sang ne faisaient rien pour aider le roi dans l'administration des provinces. Bien au contraire. De cette attitude résulte alors l'intérêt de l'étude de leurs rapports non seulement avec le roi, mais aussi avec les Français dont le protectorat, après l'éphémère expérience de 1863 – 1864, fut rétabli sur le royaume de Toffa en 1882 et dura jusqu'à 1908, date de sa mort qui permit à son allié européen d'instituer la chefferie supérieure. Quant au phénomène des princes des mattes, il occupa encore les devants de la scène jusqu'aux incidents de février-mars 1923. L'Origine du phénomène et vie des princes des mattes. L'origine du

phénomène des princes des mattes semble remonter loin dans l'histoire du royaume, parce que essentiellement liée à l'institution du mode de succession collatérale. Dans leur campagne, ces princes menaient une vie indépendante au mépris de l'autorité du roi.

¹ - Hogbonou en fon (= grande case). Adjatchè en yorouba (= territoire conquis par les Adja, demeure des Adja, pouvoir des Adja). Porto-Novvo en portugais (Nouveau port).

² - Cf carte plus loin

³ - Par exemple, le dignitaire (Awatagan) qui annonçait la mort du roi l'accompagnait aussi dans l'au-delà

⁴ - Quelques exceptions cependant : ce mode de succession collatérale existe également à Notsé (Togo) : à Tado la succession était héréditaire quant au lignage, mais élective quant à la personne choisie. A Porto-Novvo même, le mode de succession en Z n'a pas été suivi jusqu'au bout.

Origine du phénomène

Ce mode de transmission du pouvoir doit avoir été emprunté au monde adja dont le royaume de Hogbonou est issu ou au système politique yorouba compte tenu du cadre géographique de la fondation de ce royaume, appelé d'ailleurs adjatchè par ces Yorouba. En tout cas, il s'agissait d'une pratique très courante chez

ces voisins de l'est. A Hogbonou, elle datait de 1740 / 45, c'est-à-dire de l'avènement de Dè 'Hiakpon, premier fils de Tè Agbanlin, présumé fondateur du royaume qui avait laissé cinq lignées princières devant exercer le pouvoir les unes après les autres. Ainsi,

« A la mort du roi, ce n'est pas son fils

aîné qui hérite du trône, mais cette branche reste de côté jusqu'à ce que les autres branches aient régné à leur tour : c'est donc le frère aîné de la branche suivante qui prend les rênes de l'autorité. Si l'aîné est mort, ce sera le second ; et ainsi de suite »²

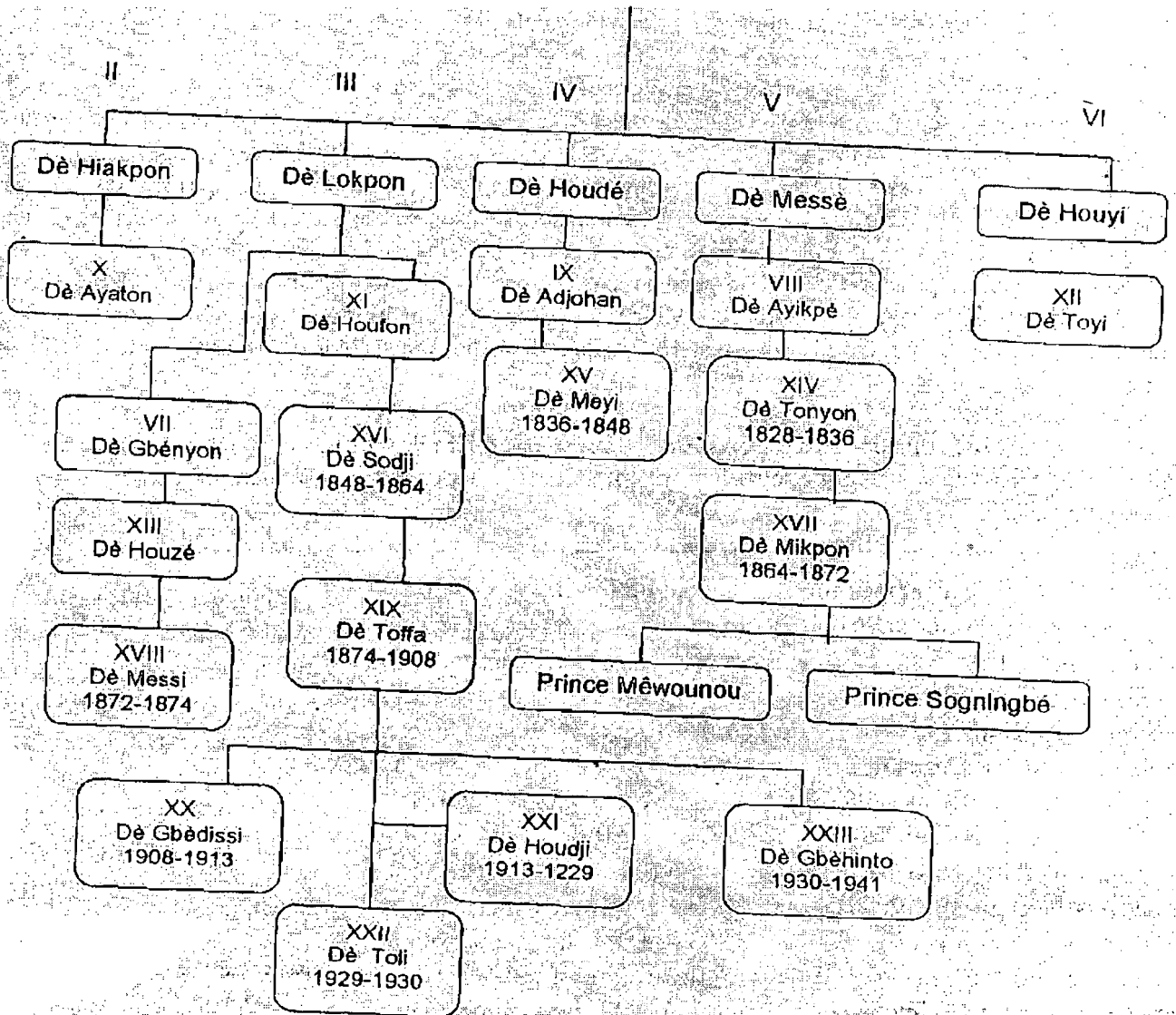


Tableau dynastique des rois de Porto-Novo

(Aboukpo =) Tè Agbanlin *

* Tè Agbanlin n'était pas roi mais nous le considérons ici comme tel.

¹ - Dè = père ou roi en dialecte aizo (l'ordre de royaume étant assimilé ici à l'ordre de famille)

² - ANB, Série K, "Notes sur Porto-Novo" par une Mission Catholique, rapport de voyage, 1884 ; voir aussi ED, n° IX, IFAN, 1953.

Comme on peut le constater sur le tableau ci-dessus, dès 1848, trois des cinq branches étaient dites éteintes, faute d'héritier. Désormais, tout devait se passer essentiellement entre deux lignées : la lignée Dè Lokpon dont se réclamaient Houffon, Sodji, Toffa... ; et celle de Dè Messé dont étaient issus Aïkpé, Tonyon, Mikpon¹

Des entorses au mode de succession adopté n'étaient pas rares : on sait, par exemple, qu'après la mort du roi Houyi, Gbényon accéda au pouvoir grâce à ses qualités exceptionnelles, alors que le trône revenait de droit à Ayaton, fils héritier de Dè Hiakpon.²

Plus récemment, le prince Dassi, futur Toffa, s'est fait aider par Glèlè, roi du Danhomè, pour prendre le pouvoir au mépris des principes conformes à la coutume

En tout cas, une fois le nouveau roi arrivé au pouvoir, les princes des autres branches – du moins les plus importants – étaient obligés non seulement de rester de côté, mais aussi et surtout de se retirer à la campagne, afin d'éviter le malheur dont ils étaient désormais menacés. En effet, faisant preuve de perfidie, celui qui régnait avait continuellement tendance à détruire et à anéantir les autres branches pour assurer le trône à son enfant.³

Ainsi, à l'est du royaume, chez les Tofinnou, par exemple, Sô-Ava devait servir de lieu de refuge pour Gounou Hcankonou, fils de Dè Messé, qui avait quitté Hogbonou pour rejoindre ses oncles maternels. D'autres membres de la même lignée s'installèrent à Zinvié (Danhomè),

Sèkodji, Katé, Djofin-localité d'origine de la mère de Dè Mikpon (Nigeria actuel) -, Ifangni, Sakété, Atchoukpa, etc. Quant au prince Dassi, après avoir vainement essayé de remplacer directement son feu père le roi Sodji, il a dû chercher asile dans la région de Djèva (Djeffa) dont sa mère, Wandohouéwou, était originaire et dans laquelle il avait reçu une partie de son éducation et comptait beaucoup d'amis. Ses descendants se trouvaient ainsi dispersés dans des localités voisines comme Tori-Awanou, Aholouyémé, Bokpa etc. Quant à la lignée Dè Lokpon elle-même, la région de Malaoui au nord-est de la capitale constituait son principal centre de peuplement en banlieue.

Principaux centres d'installation des princes des mattes

Vie des princes des mattes

Dans leurs terres d'"asile", les princes s'adonnent à leurs anciennes activités économiques ou à celles appropriées à leurs régions d'accueil : agriculture, pêche, chasse, commerce etc. : les descendants de la lignée Dè Messé, à Sô-Ava, s'occupèrent de la pêche, et ceux de la même lignée, à Ifangni, du commerce ; pendant que les princes de la lignée Dè Lokpon, à Malaoui, s'adonnèrent à la chasse et à l'agriculture. Dans certaines provinces comme Atchoukpa, Ifangni, Djeffa, Bokpa, ..., ces princes, surtout les rivaux de la lignée régnante, s'accordaient généralement plus d'autorité que le roi lui-même. Ils

« édifiaient des palais, construisaient des prisons et rendaient

la justice. Ils infligeaient des amendes excessives et punissaient d'emprisonnement. Frais de justice et amendes restaient naturellement à leur profit. Ils tuaient impunément, spoliaient les populations de leurs biens »⁴.

On est donc tenté de dire que ces terres étaient des Etats dans l'Etat. En cela celles de Zanklan dans la région de Sakété⁵ et de Watchinou à Tokpa – Houngodô (Atchoukpa)⁶ étaient tout à fait exemplaires et présentaient des analogies avec des domaines des Nakonsé en pays mossi (Burkina-Faso).⁷

On comprend aisément que les relations entre le roi et les "princes des mattes" ne fussent généralement pas celles de collaboration.

¹ - Des raisons économiques, des querelles intestines au sein de la même lignée ... amenaient aussi des princes à se retirer à la campagne.

² - Awatagan (Tch.), Hogbonou, séance de travail du 23 décembre 1985

³ - ANB, série K " Note sur Porto-Novo"

⁴ - Akindélé (A) et Aguessy (C) : *Contribution à l'histoire ...*, 1953, p. 42

⁵ - Bouche (Abbé Pierre) : *Sept ans en Afrique Occidentale ...*, 1885, p. 289

⁶ - Délégué d'Atchoukpa, séance de travail du 2 sept. 1986.

⁷ - Ki-Zerbo (J.) : *Histoire de l'Afrique Noire*, 1972, p. 276

II Conflit permanent entre le roi et les princes des mattes

Tous les princes des mattes avaient chacun son monde, et ils constituaient presque tous un handicap pour le roi qu'ils ne cessaient de chercher à renverser ou à liquider physiquement, que ce dernier fût un usurpateur ou non.

La force des princes des "mattes"

Les partisans d'un prince des mattes se composaient de divers éléments et constituaient sa force.

Pour un prince des mattes important, on comptait généralement les autres membres de sa lignée, ses nombreux amis, des éléments des familles alliées, des gens soudoyés etc. Certains de ces partisans vivaient à la capitale et les autres, souvent la plupart, à la campagne ou même hors du territoire du royaume. En outre, ces princes étaient toujours prêts à s'allier à tout courant, à toute force hostile au souverain régnant et même à solliciter contre lui le concours des nations européennes.

Contrairement donc à ce qui se passait au Burundi, dans l'Afrique des grands lacs, où le Mwami (roi) comptait sur les Muganwa ou princes du sang pour diriger les provinces,¹ les princes des mattes du royaume de Porto-Novo constituaient un véritable danger pour le pouvoir. Ils remettaient ses attributions en cause dans les provinces, surtout, comme nous l'avons vu plus haut, ses droits de justice, de vie et de mort sur ses sujets.

Le bras de fer entre le roi et les princes des mattes

Le conflit entre le roi et les princes de brousse remontait

loin dans le passé, du règne de Dè Gbényon tout au moins. Mais c'est surtout à partir de la mort du roi Sodji, le 3 février 1864, qu'il a pris un caractère de plus en plus aigu avec des assassinats politiques.

En 1864, il ne restait plus que deux branches principales sur les cinq issues de Tè Agbanlin (*Cf supra*). Dè Sodji venant de régner, le cycle devait recommencer avec la lignée Dè Messè. Malgré cela, le prince Dassi, héritier présomptif du défunt, voulut succéder immédiatement à son feu père en s'appuyant notamment sur les Français dont le protectorat avait été établi sur le royaume un an plus tôt. Mais son échec consacra la montée sur le trône du prince Abo sous le nom de Mikpon. Le nouveau souverain oeuvra alors avec le roi Glèlè, jaloux de son rôle de "tuteur" de Porto-Novo, pour faire lever le protectorat et livra une guerre sans merci à tous ceux qui s'étaient opposés à son ascension.

Devenu prince des mattes, le malheureux candidat, Dassi, avec certains de ses partisans, se réfugia à Tori-Awanou où il ne cessa de se préparer pour arracher le pouvoir au roi Mikpon. Ce dernier, malgré son antipathie habituelle pour les Européens,² se rapprocha des Anglais à Lagos et réussit même à faire venir à Porto-Novo, en 1865, le gouverneur Glover dans le cadre d'une visite amicale. Mais très tôt, il se brouilla avec eux.³

Ambitieux et intelligent, Dassi voulut profiter de cette situation en se décidant à s'allier aux représentants du gouvernement de la Reine, hier ennemis de son père.

Il se rendit ainsi à Lagos et demanda au même gouverneur Glover de l'aider à occuper le trône de son père. Ce projet reçut l'accord des Anglais, d'autant plus qu'ils pensaient se servir de lui pour renverser Mikpon comme ils s'étaient servis quelques années plus tôt d'Akitoyé à Lagos pour chasser Kossoko.⁴ Glover le prit donc à bord d'un petit navire de guerre qui les amena en face de la capitale du royaume. Là, pour montrer vraiment sa détermination, il devait tirer le premier coup de canon sur la ville natale. Mais agir de la sorte était un sacrilège dans la pensée goun (porto-novienne). L'un des membres de la suite du prince attira son attention là-dessus. Il se ressaisit alors pris de remords et le navire leva l'ancre pour regagner Lagos.

Le prince fugitif tourna ensuite son regard vers Abomey où il se rendit pour se mettre sous la tutelle de Glèlè. Il y reçut, en compagnie du prince Kondo, futur Béhanzin, la formation de Vidaho, c'est-à-dire une formation qui le préparait à diriger¹.

A Porto-Novo même, la rivalité entre les deux lignées, exacerbée par une simple affaire de porc abattu,² prit la dimension d'une guerre civile et

¹ - Dès leur enfance, les Muganwa recevaient une formation spécifique destinée à préparer de futurs dirigeants. Cf. Emile Mworoha : *Peuples et rois de l'Afrique des lacs* ... 1977, p. 132.

² - ANB, Gabon IV, 3b, 4 juillet 1864, Laffon de Ladebat.

³ - C'est à propos d'un affront du roi à l'endroit d'un ressortissant anglais du nom de R. N. Hardy.

⁴ - Vidéglà (D. K. M.) : "Kossoko, l'ex-oba de Lagos en exil" ... 1988, p. 328.

s'acheva dans le sang. Ainsi, émus par les horreurs des luttes fratricides, qui n'en finissaient pas, les anciens convoquèrent sur le champ martial d'Idonikin (nord-est) les deux branches princières en conflit pour le règlement du litige. Mais, au cours de cette réunion, contre toute attente, le fils de Mikpon, Mèwounou, mit à exécution un plan soigneusement préparé en perçant le cœur du roi Messi d'un coup de poignard³. Après ce régicide, il prit le chemin de sa maison et se mit à chanter avec les gens de sa suite en armes :

1. C'est fini

2. C'est fini tout ce qu'il y avait comme litige

3. C'est fini

4. C'est fini à Idonikin tout ce qu'il y avait comme contentieux⁴

Dè Messi (1872 - 1874) venant de régner, c'était le tour de la lignée du régicide de fournir un nouveau roi compte tenu du système d'alternance au trône. Malgré cela, à la faveur des troubles, Glèlè dépêcha une section de 200 soldats dans la capitale du royaume pour aider Dassi à s'accaparer du trône afin de faire régner l'ordre.⁵

Comme nom fort, il lui donna Toffa, nom tiré, comme on le sait, de la phrase *Houè gni gan nou to ooni fa*, ce qui littéralement signifie « *Deviens roi pour que le pays retrouve la paix.* » Ainsi, avec cette usurpation du pouvoir, une entorse de plus venait d'être faite à la coutume. La troupe danhoméenne resta même en place pendant trois mois lunaires.

Le ministre Agbassagan,

chef de protocole du nouveau souverain, s'adressa à lui en ces termes : « *Maître, maître, les gens ne respectent que ce ou celui qui tue* »⁶

Ce conseil cynique contribua ainsi à lancer Toffa dans une politique d'épuration systématique, visant principalement la lignée rivale, celle Dè Messè dont le *Houédouto*⁷ ne fut pas épargné par les coups meurtriers des hommes de main du roi. Craignant pour leur vie et conformément à la tradition, certains membres de ladite lignée se réfugièrent dans les localités sus-mentionnées. Il s'agissait principalement des fils de Mikpon : Mèwounou, Sognigbé, Monou. Le premier, le plus redoutable, élu domicile à Atchoukpa et fut abattu dans l'Ouémé d'un coup de fusil à l'occasion d'une fête et sa tête et son cœur furent apportés à Toffa sur sa demande, ce qui souleva en masse les partisans de la victime dans l'Ouémé.

Toffa se trouva aussi face à d'autres difficultés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

À l'est, son armée subit une défaite devant le roi de Djofin, allié de Mikpon, et la coalition formée par Ipokia, Satcha, Mumpho (pays yorouba) contre sa politique hégémoniste ; au nord, le pacte de non agression conclu finalement avec les Ouémènou pouvait ne pas durer longtemps ; à l'ouest, le Danhomè tenait toujours à avoir un droit de regard sur Porto-Novo et la présence des Anglais à Kétonou depuis septembre 1879 mettait dangereusement en cause la survie de son royaume sur le double plan politique et économique. À cette situation déjà malaisée, s'ajoutait le désir du souverain d'assurer le trône à l'un de ses fils

avant de mourir. Le seul moyen de s'en sortir, pensait-il, était le rétablissement du protectorat français, ce qui fut fait en avril 1882 à la suite de ses démarches en direction de la France.

¹ - Almeida (L. E. A. d') : *Le Danhomey sous le règne de dāda Glèlè* ... 1973, p. 328

² - C'était le porc du fils de Mikpon, Mèwounou, abattu en 1873 d'un coup de fusil par Gandonou de la lignée Dè Lokpon.

³ - Awatagan (Tch.) Agbokou, Hogbonou, séance de travail du 4 janvier 1986. Heudebert (L.) *Promenade au Danhomé*, Paris, 1902, p. 87

⁴ - Awatagan (Tch.) Agbokou, Porto-Novo, 4 janvier 1986 (traduit de yorouba en français par nos soins)

⁵ - *Idem, Ibidem*

⁶ - Awatagan (Tch.) Agbokou, Hogbonou, séance de travail du 4 janvier 1986. Le roi est désigné ici sous le nom de maître - de maison - on assimile par-là l'ordre du royaume à celui de maison et ce symbole révélait le sens profond des conceptions politiques traditionnelles, cf Cl. Tardits : Porto-Novo ... 1958 p. 58

⁷ - Chef de lignage assurant à la fois des responsabilités politiques et religieuses.

Le prince Sognigbé, qui se dressa désormais devant lui comme principal opposant parmi les princes des mattes, a dû se réfugier au Danhomè pour bénéficier de la protection de Glèlè qui ne cessa de désapprouver et de condamner les fanfaronnades de Toffa, de souligner son ingratitude et de menacer de le remplacer par son cousin Sognigbé sur le trône¹. Ainsi ce dernier, pendant l'attaque danhoméenne de 1889, servit de guide aux forces d'invasion de Porto-Novo².

Décidé à saper la base économique du prince dans le royaume et à effacer ainsi peut-être ses traces, Toffa confisqua et liquida ses biens sans même attendre la fin de la guerre de conquête du Danhomè³ (*cf. infra*). Sognigbé se réfugia à Djofin, son village familial, ce qui ne pouvait que satisfaire Toffa et son allié français dont les causes étaient ici liées.

III Rappports entre princes des "mattes" et Français

Avec l'avènement de Toffa au trône et le rétablissement du protectorat français, la lutte des princes des mattes fut désormais incarnée par les membres de la lignée Dè Messè. Ces derniers et les Français avaient des récriminations les uns contre les autres. De ce fait, les Français soutinrent constamment Toffa dans les injustices qu'il commettait envers les princes Dè Messè qui furent inlassablement poursuivis jusqu'à la déportation en 1923 de leur chef de file, Sognigbé.

Au sujet de la succession au trône (1864-1913)

On sait que lors du rempla-

cement de Sodji sur le trône en 1864, les autorités françaises,

Daumas et Laffon de Ladébat, avaient pris position contre le prince Abo (Mikpon) en soutenant son rival Dassi dont ils avaient financé en partie la campagne. Mikpon n'était pas prêt à oublier cela à son arrivée au pouvoir. De leur côté, les Français ne voulaient pas lui pardonner d'avoir fait lever leur protectorat avec l'action conjuguée de Glèlè et de servir de guide pour les troupes danhoméennes contre Porto-Novo.

Dans sa vie de prince de brousse, Sognigbé se réfugia à Lagos où il passa des années, puis à Djofin. Il a toujours reproché aux Français d'avoir aidé Toffa à violer la règle de succession au trône. Mais, espérant que justice lui serait rendue un jour, à la mort du roi en 1908, il présenta sa candidature qui, contre son attente peut-être, fut rejetée : les Français, qui avaient assuré Toffa de la transmission du pouvoir à l'un de ses fils, choisirent Adjikoui (Gbédissin) comme chef supérieur, parce qu'ils l'avaient jugé plus docile que son frère Dossou que le roi lui-même avait désigné. Ils avaient menacé le prince de punition s'il osait mettre pied sur le territoire du Dahomey. Mais comme nous le verrons plus loin, en acceptant, en janvier 1912, de prêter serment de soumission au gouvernement colonial, il fut autorisé à rentrer au Dahomey. L'année suivante, à la mort du successeur de Toffa, la lignée Dè Messè revint à la charge en proposant une fois de plus Sognigbé comme successeur. Mais encore dans le cas présent, c'est

toujours la lignée Dè Lokpon que retinrent les Français pour fournir le nouveau roi (Dè Houdji), Agomma, un autre fils de Toffa. Sognigbé fut même renvoyé à Djofin à cause de sa prise de position en faveur du «Jeune Turc» ou «parti musulman» de la communauté islamique de Porto-Novo⁴, parti qui était contre les intérêts français. Les démarches entreprises par ses partisans avec divers groupes en France pour que ses prétentions au trône soient reconsidérées par le ministre des Colonies, se soldèrent par un échec.

¹ - ANSOM, Sénégal et Dép., IV, 124b, Dahomey, 19 mai 1889 : lettre de Glèlè au président de la République française ; Porto-Novo, 1^{er} juin 1889, le directeur des Affaires politiques p.i. en mission à Porto-Novo à M. le gouverneur général du Sénégal.

² - Ballard (Dr. J. A.) : "Les incidents de 1923..." ED, Nouvelle série, octobre 1965, n° 5, p. 74.

³ - Ballard (Dr. J. A.), 1965, p. 74.

⁴ - Marty (Paul), 1926, p. 55 et sq.

Cependant, outre les membres de la lignée Dè Messè, les prétendants d'autres lignées «*étaient mécontents que la France imposât une lignée unique pour la succession, d'une part, et fâchés de la détérioration des pouvoirs royaux, d'autre part*».¹

Dans ces conditions, les Français se rendirent compte d'une faute qu'ils avaient commise dans le cadre de l'avènement d'Adjikoui et d'Agomma et qui est de n'avoir pas utilisé les formalités, les cérémonies et rites établis par la coutume indigène.² D'après eux, avec cette formule,

«*il eût été facile d'annuler les droits de Sognigbé à la succession politique des rois de Porto-Novo par le moyen d'une décision qu'aurait rendue, sous la forme traditionnelle, l'assemblée des notables préposés autrefois à l'élection et dont la liste est donnée par Sognigbé.*»³

Mais les injustices commises envers ce prince des mattes ne s'arrêtaient pas là.

Spoliation et déportation de Sognigbé

Le fait d'avoir servi de guide à l'armée danhoméenne sur le territoire de Porto-Novo et d'avoir envoyé à Abomey des armes vendues à Béhanzin par Barth, ajouté au départ du prince pour le territoire anglais, fut une occasion pour Toffa d'organiser, certainement sous le regard complaisant des Français, la vente des propriétés foncières de Mikpon à des descendants de sa lignée. Il s'agissait d'une dizaine de terrains, dont les prix variaient entre 100 F et 650 F. Or, comme l'a justement souligné plus tard le lieutenant-gouverneur de la colonie,

«*certaines des propriétés [dont il s'agit] ont une valeur de 50 à 100 fois supérieure à celle pour laquelle elles ont été vendues.*»²

On comprend alors que «*Sognigbé se soit emparé, à main armée, de ces propriétés illégalement vendues et qu'il demandât une reconvention tendant à sa remise en possession des biens de son père.*»³

Malgré cela, le jury indigène chargé de statuer sur le cas n'a donné aucune suite favorable au prince. Et les autorités françaises, si pointilleuses et si accrochées au droit de propriété, n'ont rien dit

à ce sujet. Au contraire, la formule trouvée amena Sognigbé à accepter une convention de renonciation. Ainsi, selon cette convention :

«*Le nommé Sognigbé, fils de Mikpon et de Vodounmé, sujet étranger domicilié à Djofin (colonie du Nigeria du Sud)*

déclare renoncer, sans réserve aucune, à toute ses prétentions sur les droits fonciers et autres pouvant se rattacher à l'héritage de son père Mikpon, exception faite seulement des immeubles dont la possession lui a été maintenue par le roi Toffa.

Sollicite, en conséquence, l'autorisation de résider sur le territoire français de Porto-Novo, toutes les fois qu'il lui sera utile et à condition d'en prévenir d'avance l'autorité française.»

A la suite de cet accord, il revint à Porto-Novo d'où il fut chassé encore à cause de son

intervention dans la question du «*Jeune Turc*» de la communauté islamique comme nous l'avons déjà souligné.

¹ Arch. du Sénégal, 8 G. 19. (1908-1917) : 5 propriétés à Akonoboué, 1 à Bocovi - Zoumé, 1 à Sédjé, 1 à Daagbé, 1 à Hongla...

² - Arch. du Sénégal 8 G. 19 (1908-1917), Porto-Novo, 12 juin 1914, le lieutenant-gouverneur au gouverneur général à Dakar.

³ - *Ibid*, litige Sognigbé et famille de Lokpon a/s vente immobilière

Pendant la première guerre mondiale, Sognigbé chercha à rentrer à Porto-Novo. Dans sa lettre de réclamation du 30 juin 1917, adressée au gouverneur général de l'A.O.F., alors en tournée dans la colonie du Dahomey, il souligna une fois encore l'usurpation du pouvoir par Toffa qu'il refusa de reconnaître comme roi. Ainsi, il s'abstint de mettre le titre Dè (père) devant son nom contrairement à ce qu'on fait pour tous les rois de Porto-Novo. Il affirma également dans cette lettre qu'il vivait au Nigeria avec plus de 30.000 membres de sa famille. En 1918, afin de ramener la plupart de ses partisans vers les impôts et le recrutement, l'administration française l'autorisa à revenir dans la colonie s'il acceptait de n'être qu'un citoyen ordinaire.

Son implication directe dans la résistance passive à Porto-Novo¹ n'était pas prouvée, laquelle résistance se renforça et nécessita la mise en état de siège de la capitale le 3 mars 1923. Il fut alors décidé d'arrêter et de juger les meneurs (Tété, Oni Bello ...) pour incitation à la rébellion. Dans le même mois et pour le même motif, Louis Hunkanrin et Sognigbé furent déportés de la colonie. Le gouverneur général ordonna leur internement en Mauritanie pour 10 ans. La même sanction fut retenue pour Tété, Aminou Balogoun, El Hadj Mouteirou et Gandonou Kli, un chef résidant en dehors de la ville. Quant à Sognigbé précisément, il mourut en exil et sa dépouille mortelle arriva dans la colonie quelques années plus tard.

Le système de succession collatérale est un bon système s'il est bien appliqué. Aucune branche princière ne peut s'accaparer définitivement du trône et une sorte de démocratisation du pouvoir est ainsi instaurée au sein de la famille royale. Mais sa mauvaise application est plus nuisible que bénéfique comme c'était le cas à Porto-Novo où elle portait préjudice au pouvoir politique, administratif, économique et judiciaire du roi. Elle créait même des difficultés au colonisateur du fait de la contestation parfois plus poussée de l'ordre colonial... Ce système explique en partie les faiblesses du royaume de Porto-Novo. Mais nous devons quand même souligner que malgré tout il n'y avait jamais eu un cas de détronement de roi. Certes, des cas d'envoûtement et d'assassinat étaient constatés. Mais il en existait dans toutes les entités politiques. Aucun système n'est donc bon *a priori*. Tout dépend de l'application qu'on en fait.

1 - Résistance passive due - à une augmentation importante de l'impôt de capitation par l'administration coloniale (de 2,25 F par personne à 15 F par homme, 10 F par femme et 5 F par enfant), - à sa réaction contre la thésaurisation de la monnaie métallique par les producteurs de l'huile de palme lors de l'inflation créée par la grande circulation de papier-monnaie... et - à l'établissement d'un nouvel impôt sur les bâtiments construits dans le style

européen. Dirigée par des branches locales de deux organisations françaises (Ligue des Droits de l'Homme, Comité franco-musulman) et les mécontents de l'entourage du chef supérieur Houdji, elle se traduisit, dès février 1921, par une grève des travailleurs du secteur privé accompagnée d'une incitation par Tété et d'autres responsables au refus de payer tout autre impôt et d'une grève de marché par la suite...

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I Sources

1. Sources orales

Nom et prénoms	Lien de collecte et date	Age approximatif	Rang et / ou profession
Affignon Dossa Henri	Porto-Novo 14 janv. 1979		Ancien combattant. Informations sur les principaux ennemis de l'administration coloniale française dont faisait partie Sognigbé.
Awatagan Tchédji	Gbokou, ; Porto-novo : oct. 1981 ; mai-juin 1982 ; déc. 1985, jan-fév. 1986	Né vers 1901	Dignitaire - dépositaire des sources orales de la cour royale. Connaissances très solides sur presque tous les aspects de l'histoire du royaume.
DJIVO, J. Adrien	Djèva (Djeffa) mars-avril 1986	50 ans	Professeur d'histoire en retraite. Excellentes informations sur la jeunesse de Dassi (futur Toffa), sa famille, son séjour dans la région de l'Atlantique et ses fermes (Tori-Awanou, Aholouyèmè, Bokpa).
"Délégué"	Atchoukpa oct. 1986	45 ans	Cultivateur. Renseignements sur les descendants de Dè Mikpon dans la région
Mikpon Gilbert	Ifangni février 1986		Commerçant. Connaissances solides sur le conflit entre les lignées Dè Lokpon et Dè Messè, ainsi que sur les propriétés foncières de Dè Mikpon.

2. Documents d'Archives

ANB (Archives Nationales du Bénin), série K, notes sur Porto-Novo par une Mission Catholique, rapport de voyage, 1884

ANB, Gabon, IV, 3b

ANSOM (Archives Nationales de France, section d'Outre-Mer), Sénégal et Dépendances, 124b.

ANSOM : section Microfilms, 200 MI 1643

Arch. Du Sénégal, 8G19 (1908-1917)

CSOI/I (Chief Secretary Office), vol 2 (1883-1885), Ibadan.

II Bibliographie

Ahanhanzo-Glèlè (Maurice) : *Le Danxomè. Du pouvoir aja à la nation fon.*

Paris, Nubia, 1974, 282 p.

Akindélé (Adolphe) et Aguessy (Cyrille) : *Contribution à l'étude de*

l'histoire de l'ancien royaume de Porto-Novo, Dakar, IFAN, 1953, 168 p.

Albeca (Alexandre L. d') : *Les établissements français du golfe du Bénin.*

Géographie, commerce, langue, Paris, L. Baudoin et Cie, 1889, 240 p.

Almeida (Edouard Leslie d') : *Le Dahomey sous le règne de Dada Glèlè*

(*Danxomè 1858-1889*).

Thèse de doctorat de 3^e cycle, Université de Paris I, 1973, 419 p.

Ballard (Dr J. A.) : "Les incidents de 1923 à Porto-Novo. La politique à l'époque coloniale", *ED*, n.s. n°5, octobre 1965, pp. 69-87.

- Bouche (Abbé Pierre) : *Sept ans en Afrique Occidentale. La côte des Esclaves et le Dahomey*, Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1885, 405 p.
- Heudebert (Lucien) : *Pro-menadé au Dahomé*, Paris, Librairie Dujarric et Cie, 1902, 260 p.
- Ki-Zerbo (Joseph) : *Histoire de l'Afrique noire. D'hier à demain*, Paris, A. Hatier, 1972, 702+ xxxii p.
- Marty (Paul) : *Etudes sur l'Islam au Dahomey. Le Bas-Dahomey- Le Haut Dahomey*, Paris, Editions Ernest Leroux, 1926, 295 p.
- Mworoha (Emile) : *Peuples et rois de l'Afrique des laes*, Dakar-Abidjan, Nouvelles Editions Africaines, 1977, 352 p.
- Tardits (Claude) : *Porto-Novo, les nouvelles générations africaines entre leurs traditions et l'Occident*, Paris, Mouton et C°, La Haye, 1958, 128 p.
- Vidéгла (D. K. Michel) : "Kosoko, l'ex-oba de Lagos en exil (1851-1862)", *Annales de l'Université du Bénin, Togo*-1978 pp. 115-128.
- Vidéгла (D. K. M.) : *Un Etat ouest-africain : Le royaume gouon de Hogbonou (Porto-Novo) des origines à 1908*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Paris I : Panthéon-Sorbonne, 1999, 909p.